

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE – COMMUNE DE MERPINS

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf février, le conseil municipal est convoqué pour la tenue d'une séance ordinaire à 20 heures 30.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 20.01.25
2. Compte-rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal.
3. Information sur les délégations données aux adjoints par le maire.
4. Information sur une modification de la liste des 4 conseillers municipaux délégués et les délégations attribuées.
5. Délibération sur les indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués
6. Délibération en vue de passer une convention de service avec le CDG 16 pour une aide au recrutement.
7. Délibération en vue de créer un nouveau poste d'agent d'adjoint administratif territorial.
8. Questions diverses.

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 février, dûment convoqué le 14 février 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Hubert DEMENIER, Maire.

Présents :

Mesdames Virginie BONNEFON - Chantal BOULESTEIX - Isabelle CAËS - Michelle DOUBLET - Séverine GEOFFROY - Chantal NICOLAS - Karine SAUVION
Messieurs Hubert DEMENIER - Jean-René BARET - Xavier BONNET - Thomas BOYELDIEU - Stéphane DENIS - Didier GALLAU - Alain REPENTIN - Jean-Yves THIBAUD

Madame Isabelle CAËS est nommée secrétaire.

Quorum : 8. Atteint

1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 20.01.25

14 approbations
1 abstention

2-Compte-rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal.

Pas de décisions prises dans ce cadre.

3-Information sur les délégations données aux adjoints par le maire.

Vu l'article L2122 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints, M. le Maire informe le Conseil Municipal des modifications dans les attributions qu'il entend déléguer aux adjoints.

Ces modifications interviennent à la demande de Mme Isabelle CAËS qui, pour des raisons personnelles, souhaite être soulagée d'une partie de sa charge de travail.

Les délégations des 1er et 2^{ème} adjoints seront désormais les suivantes :

1er adjoint-M. Jean-René BARET : - Le budget de la commune : établissement, suivi, analyse. - Les relations avec les associations sportives - L'urbanisme - Les contentieux

2ème adjoint-Mme Isabelle CAËS : - L'animation culturelle avec une attention particulière à ce qui relève de l'éducation des jeunes. - La communication : le journal, site internet, page Facebook et d'une manière générale la communication aux habitants de Merpins, vers les partenaires institutionnels et le grand public.

4-Information sur une modification de la liste des 4 conseillers municipaux délégués et les délégations attribuées.

-Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux conseillers municipaux,

-Vu la délibération du conseil municipal du 05.01.2024 créant 4 postes de conseillers municipaux délégués. Le maire informe le Conseil Municipal de son intention de modifier la liste des conseillers municipaux délégués.

Cette modification résulte d'une part de la modification des attributions des adjoints et d'autre part de la recherche d'une meilleure efficacité de l'action municipale avec notamment la prise en compte des disponibilités des uns et des autres.

Les 4 conseillers municipaux délégués seront les suivants : - M. Stéphane DENIS : délégation inchangée - Mme Chantal NICOLAS aura délégation pour la gestion des salles communales - M. Alain REPENTIN aura délégation dans les domaines suivants : l'école, la petite enfance, le centre de loisirs, les relations avec l'APE, le suivi du personnel affecté à l'école et à l'accueil de loisirs - Mme Chantal BOULESTEIX aura délégation en ce qui concerne l'accueil et accompagnement des personnes demandant une aide sociale.

5-Délibération sur les indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués :

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants

-le Conseil Municipal a fixé le 5 janvier 2024, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au maire aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués. Le maire propose de rester dans l'enveloppe qui a été définie et dont les crédits sont inscrits au budget communal. Il propose d'en modifier la répartition pour tenir compte des nouvelles délégations qui doivent être faites. Il propose de fixer le montant des indemnités selon le tableau suivant : Ces indemnités seront versées mensuellement avec effet à la date de la délégation figurant dans les arrêtés du maire.

Le tableau récapitulatif des indemnités est ainsi composé

-population totale au dernier recensement : 1107

-montant de l'enveloppe mensuelle globale : indemnité maximale du maire + total des indemnités maximales des adjoints ayant délégation : 5376 ,54 euros

NOM DU BENEFICIAIRE	INDEMNITE ALLOUEE EN % DE L'INDICE BRUT TERMINAL DE L'ECHELLE INDICIAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
DEMENIER Hubert-maire	46,40
BARET Jean-René-premier adjoint	17,20
CAËS Isabelle-deuxième adjointe	3,90
THIBAUD Jean-Yves-troisième adjointe	17,20
DOUBLET Michelle-quatrième adjointe	17,20
REPENTIN Alain conseiller municipal délégué	17,20
BOULESTEIX Chantal conseillère municipal déléguée.	3,90
NICOLAS Chantal conseillère municipale déléguée	3,90
DENIS Stéphane conseiller municipal délégué	3,90

vote : Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 14

Adopté à la majorité

6-Délibération en vue de solliciter le CDG 16 pour une aide au recrutement.

Le départ à la retraite prochain de de la secrétaire générale de mairie va nécessiter une opération de recrutement. Le CDG 16 propose une assistance pour le bon déroulement de cette opération dont l'enjeu est important.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire, dans le cadre de la convention du 22.12.2020 « Recrutement-Remplacement-Renfort » signée avec le CDG 16 d'opter pour l'option portage « clé en main » de la procédure de recrutement avec entretiens préalables.

Vote : Accepté à l'unanimité.

7-Délibération en vue de créer un nouveau poste d'agent d'adjoint administratif territorial.

Le départ en retraite de la secrétaire générale va nécessiter un transfert de compétence à l'intérieur du service. Pour que celui-ci puisse se faire dans de bonnes conditions, il peut être utile de demander à un agent des services techniques d'assurer des tâches administratives par voie de détachement. Ceci permettrait de libérer du temps pour le personnel concerné par ces transferts de compétences afin qu'il puisse se former.

Afin de permettre cela il est demandé au conseil municipal la création d'un poste d'agent d'adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 01.03.2025.

Vote : Accepté à l'unanimité.

8-Questions diverses :

- Les travaux de démolition pour les ateliers municipaux rue de l'Alambic, avancent bien. Ce devrait être fini en avril.
- L'aire de loisirs : l'appel d'offres a été lancé. Plusieurs entreprises sont sur les rangs le dossier est en cours d'instruction. Il y aura une commission d'appel d'offre le 3 mars.
- L'appel d'offres pour le lotissement est en cours de préparation.
- Dans le cadre de « l'été actif », (du 7 juillet au 8 août) Grand Cognac cherche une salle et/ou un terrain adapté l'ensemble du conseil est favorable au fait que la commune se porte candidate pour accueillir des activités.
- Grand Cognac va mettre un poteau d'arrêt afin d'empêcher les voitures de passer sur la Flow Vélo.
- Grand Cognac va remplacer des arrêts de bus.
- Au sujet des bus scolaires, serait-il possible d'avoir un arrêt Transcom du côté de l'ancien silo (avenue de l'Hautdune) ? M. le Maire va écrire un courrier pour faire la demande.
- La fibre a été installée à la mairie ce jour.
- En ce qui concerne la fibre pour la maternelle, c'est assez complexe et il faudra savoir par où passent les câbles, et qui va payer les travaux. En attendant la maternelle va bénéficier d'une clé 4G afin que les enseignantes n'utilisent plus leur téléphone personnel en portabilité.
- L'ADSL sera définitivement arrêtée le 27 janvier 2026.

Clôture de la séance à 21h15.

Le Maire
Hubert DEMENIER

La secrétaire de séance
Isabelle CAËS